

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghese

— CASA CUMUNA —

DÉLIBÉRATION**SÉANCE DU 02 MARS 2026**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt quatre février deux mille vingt-six, sont réunis, l'an deux mille vingt-six, le deux mars, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François GARIDACCI.

Le quorum n'a pas été atteint à l'occasion de la dernière réunion du conseil municipal le 24.02.2026.

Membres : 15**N°2026/07**

MEMBRES : ALESSANDRI Jérôme - ALESSANDRI Stéphanie - CINOTTI Sandrine - COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric - DRAGACCI-CODACCIONI Hélène - FRIMIGACCI Lucie - FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle - GARIDACCI François - MIGEVANT Pierre-Jean - NEGRONI-DESINI Vannina - PAOLI Jean-Paul - POGGI Dominique - SUSINI Ange - ZANETTACCI Alexia - ZANNETTI Pierre

ABSENTS :

Migevant Pierre-Jean, Dragacci-Codaccioni Hélène,
Colonna de Lecca Cristinacce Frédéric

Procurations : Alessandri Stéphanie, Paoli Jean-Paul

OBJET : Délibération portant création des emplois saisonniers de l'année 2026

M...Cinotti Sandrine.....a été nommé(e) secrétaire de séance.

Vu l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique ;

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il sera nécessaire de recruter plusieurs agents contractuels, et de les affecter à la surveillance de la plage du Peru, au sein du service portuaire mais aussi au sein du service de la voirie, afin de renforcer les effectifs et de répondre au mieux aux besoins de la population dans les mois à venir.

Il est ainsi proposé de procéder à la création des emplois suivants, conformément à l'article visé en préambule et selon les modalités édictées ci-dessous.

Service de la voirie :

- 3 emplois d'agents de voirie polyvalents et relevant du grade d'adjoint technique, du 1^{er} avril 2026 au 31 décembre 2026 inclus en ce qui concerne le premier emploi, du 1^{er} mai 2026 au 31 octobre 2026 inclus en ce qui concerne le second emploi, et du 1^{er} juin 2026 au 30 novembre 2026 inclus en ce qui concerne le dernier emploi.

Les agents ainsi recrutés travailleront à raison de 35 heures par semaine et auront pour mission ~~essentielle~~ l'entretien des voies du village. Ils percevront une rémunération mensuelle brute conforme aux indices en vigueur au moment de leur recrutement, augmentée de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement s'il y a lieu et des congés annuels.

Service portuaire :

- 1 emploi polyvalent à temps complet pour une durée de six mois, du 1^{er} mai 2026 au 31 octobre 2026 inclus, et relevant du grade d'adjoint technique ;
- 3 emplois polyvalents à temps complet pour une durée de quatre mois, du 1^{er} juin 2026 au 30 septembre 2026 inclus, et relevant du grade d'adjoint technique d'une part (deux emplois), et d'adjoint administratif d'autre part (un emploi) ;
- 2 emplois polyvalents à temps complet pour une durée de deux mois, du 1^{er} juillet 2026 au 31 août 2026 inclus, et relevant du grade d'adjoint technique ;
- 1 emploi polyvalent à temps non complet (6 heures par semaine), pour une durée de quatre mois, du 1^{er} juin 2026 au 30 septembre 2026 inclus, et relevant du grade d'adjoint technique.

Les agents ainsi recrutés seront chargés de veiller au bon déroulement de la saison portuaire, d'accueillir le public et l'informer, d'entretenir les locaux mais aussi de distribuer le carburant aux usagers du port. Ces agents percevront une rémunération mensuelle brute conforme aux indices en vigueur au moment de leur recrutement, augmentée de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement s'il y a lieu et des congés annuels.

Surveillance de la plage du Peru :

- 3 emplois de maîtres-nageurs sauveteurs pour une durée de deux mois, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2026, et jusqu'au 31 août 2026 inclus, et relevant du grade d'opérateur principal d'une part, d'opérateur qualifié d'autre part, et enfin du grade d'opérateur.

Les agents ainsi recrutés percevront une rémunération mensuelle brute conforme aux indices en vigueur au moment de leur recrutement, augmentée de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement s'il y a lieu et des congés annuels.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de la création des emplois précités, dans les conditions décrites ci-dessus.

Pour : 12 dont 2 procuration
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signature du Maire

A circular official stamp of the Municipality of Corte-du-Sud is visible. It features a central emblem with a crown and two lions, surrounded by the text "MAIRIE DE CORTÉ DU SUD". A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Signature de la/du secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. H. P.", is written over the page.